

Ville de Caudry
Madame Peggy Szopa
Directrice de Cabinet
Place du Général de Gaulle
Hôtel de Ville
59540 CAUDRY

Valenciennes, le 13 Janvier 2021

Objet : Institution du droit de préemption de cession de fonds et de périmètre de sauvegarde du commerce.

Madame,

Considérant le projet de délibération du conseil municipal de Caudry en date du 13 janvier 2021, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut émet un avis favorable à l'instauration du périmètre de sauvegarde du commerce et du droit de préemption de cession de fonds sur le périmètre communal proposé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno FONTAINE

Président

